



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.12.17/07

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20251217-DCM2025-1712-07-DE
Date de télétransmission : 13/01/2026
Date de réception préfecture : 13/01/2026

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION
Rapporteur : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, , Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Sébastien COTTET, Laurence POTIER GABRION, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Pascal MEYNENT, Thierry Alain BETHAZ, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON,, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sandrine BERGUERRE BUISSON (Procuration à P. DUCIMETIERE), Catherine COLLOMB (Procuration à S. COTTET), Théo LOMBARD (procuration à C. FAVRE-ROCHEX), Jean-Pierre GENIN (Procuration à S. SERMONDADAZ), Christelle ITNAC (Procuration à T. DEVOUASSOUX), Jean-Michel REBET (Procuration à N. CHATEL) Zekai YAVUZES (Procuration à I. BELIN REGARD), Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON), Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Excusés sans procuration Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Attribution de subventions aux associations sportives pour 2026

En lien avec la Commune, le Comité directeur de l'Office des Sports (ORS) a établi le tableau ci-dessous, proposant la répartition des subventions à attribuer à chaque association sportive. Cette répartition est établie sur la base du barème de calcul par point qui permet de déterminer un montant de subvention pour chaque association.

Le montant des subventions est prélevé sur la provision au compte 6574 du budget primitif 2026 de la ville. Il est ainsi prévu l'attribution d'une enveloppe globale d'un montant de 100.000€, répartie en subventions directes aux associations pour un montant de 82.000€, en une enveloppe dédiée aux projets sportifs portés par l'ORS de 8.000€ et une enveloppe dédiée aux subventions exceptionnelles sur projet demandées par des associations sportives de 10.000€.

Association	Subvention directe 2026
Arve Athlétisme	2.505€
Association sportive ESCR	4.176€
Association sportive Les Allobroges	3.446€
Association sportive ENILV	735€
Basket Club du Pays Rochois	4.106€
CAF la Roche-Bonneville	6.974€
Cercle des Nageurs Rochois	1.500€
Comité Loisirs Sport Adapté du Faucigny	1.500€
Dojo du Pays Rochois	4.875€
Empire Koréan Martial	5.514€
Entente Gymnique du Faucigny	5.077€

Football Club du Foron	6.344€
Full Fight	3.430€
Gym en Pays Rochois	1.529€
Handball du Pays Rochois	5.489€
Kravmaga	681€
Les Archers du Faucigny	1.921€
Parapente du Pays Rochois	1.853€
Pays Rochois et Genevois Tennis de Table	5.976€
Rugby Club le Môle	6.519€
Secours en Montagne du Pays Rochois	750€
Tennis Club Rochois	2.000€
Union Cycliste Rochoise	505€
USEP Bonneville Pays Rochois	1.528€
Volley Pays Rochois Bonneville	3.064€
Total des subventions directes	82.000€
Subvention de fonctionnement et aux projets de l'ORS	8.000€
Subventions exceptionnelles sur projet	10.000€
Total global	100.000€

Accusé de réception en préfecture
07/12/2025 17:20:51 DCM2025-1712-07-DE
Date de télétransmission : 13/01/2026
Date d'envoi en préfecture : 13/01/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-7,

Vu les crédits inscrits au Budget primitif 2026

Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations sportives,

Considérant l'intérêt de promouvoir le sport, la ville de La Roche-sur-Foron apporte des aides aux associations et clubs locaux par la mise à disposition d'équipements sportifs ou de matériel, mais aussi par l'attribution de subventions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le montant et l'attribution des subventions aux associations sportives tels qu'exposés ci-dessus.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le **13 JAN. 2026**
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 17 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

